



Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Isère (Siren : 253804884)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	La Tour-du-Pin
Arrondissement	Tour-du-Pin
Département	Isère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/2001
Date d'effet	27/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Alain BERGER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	8, rue Pierre Vincendon
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	38110 La Tour du Pin
Téléphone	04 74 33 52 71
Fax	04 74 33 52 43
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	212 576
Densité moyenne	214,47

Périmètres

Nombre total de membres : 8

- Dont 8 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
38	CA Porte de l'Isère (C.A.P.I) (243800604)	CA
38	CC Bièvre Isère (200059392)	CC
38	CC Bourbre-Tisserands (200041028)	CC
38	CC de la Vallée de l'Hien (243800091)	CC
38	CC des Collines du Nord Dauphiné (243801255)	CC
38	CC les Balmes Dauphinoises (243801099)	CC
38	CC les Vallons de la Tour (243800372)	CC
38	CC les Vallons du Guiers (243801149)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Aménagement de l'espace</p> <p>- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)</p> <p><i>le SM a pour objet l'élaboration, le suivi d'un schéma de cohérence territoriale conformément aux articles L. 122-1 du code de l'urbanisme et de tout autre texte qui viendrait sy sybstituer ou le compléter. Il assure ainsi la compétence "schéma de cohérence territoriale et le ou les éventuels schémas de secteurs" en lieu et place de ses membres. A ce titre le syndicat peut : réaliser toute activité d'études, toute prestation, toute acquisition nécessaire à l'élaboration, à la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du S.C.O.T ou toute autre prestation en lien avec l'activité du syndicat.</i></p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)